



AVIS CONCERNANT LA PRÉVENTION DES MALADIES DES ANIMAUX

Compte tenu des épidémies récentes, confirmées et soupçonnées, de fièvre aphteuse en Corée du Sud et au Japon et des cas toujours signalés dans beaucoup d'autres parties de l'Asie, on tient à rappeler à tous les secteurs de l'industrie canadienne des porcins et du porc l'importance de prendre des mesures de précaution lors de l'accueil de visiteurs provenant de pays où des virus comme la fièvre aphteuse sont présents dans les troupeaux de bestiaux.

Le Conseil canadien du porc exhorte les éleveurs de porcs à s'assurer que les visiteurs de pays asiatiques n'ont eu aucun contact avec du bétail, de l'équipement agricole dans des exploitations d'élevage ou des aliments pour les animaux depuis au moins une semaine (7 jours) et de préférence, deux semaines (14 jours).

Les conseils prodigués dans le passé par l'Agence canadienne d'inspection des aliments concernant les visiteurs au Canada de pays où sont présentes la fièvre aphteuse et d'autres maladies graves touchant le bétail, englobent des précautions sanitaires comme le lavage et la désinfection de tous les biens personnels et de l'équipement qui les a accompagnés. Il est tout particulièrement important de nettoyer et de désinfecter les chaussures. Le nettoyage à sec des vêtements est recommandé.

Le CCP communique avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments afin de s'assurer que l'Agence des douanes et du revenu du Canada est consciente de son obligation de surveiller les visiteurs et les Canadiens et Canadiennes qui rentrent au pays, qui pourraient visiter une ferme dans les quatorze prochains jours. Le Conseil canadien du porc souligne également l'importance de faire appliquer la réglementation sur l'enlèvement d'ordures contenant des aliments à bord de navires, d'avions et d'autres véhicules de transport qui arrivent au Canada.

Le Canada interdit l'importation de bétail ou de produits de bétail non stérilisés de pays où il y a fièvre aphteuse.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec votre bureau local de l'ACIA.